République Française
Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton de Wormhout

COMMUNE DE WARHEM

ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

OBJET : BRANCHEMENT GAZ EN TROTTOIR
196 RUE HAEGHE MEULEN STRAETE à WARHEM
Réf. : 2021.016

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre à l'entreprise SADE CGTH – Lamblin TP 5 Rue Louis Blanqui 59760 GRANDE-SYNTHE représentée par M. MACRE Alexandre d'effectuer en toute sécurité les travaux de branchement gaz en trottoir Rue Haeghe Meulen Straëte à WARHEM.

ARRETE

Article 1er : **A partir du JEUDI 15 AVRIL 2021 pour une période de 20 jours** :

- Le stationnement sera supprimé
- La circulation sera restreinte à 30 Km/au droit des travaux.

Article 2 : Les dispositions édictées par l'article 1 du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des panneaux de signalisation par l'Entreprise.

Article 3 : La police locale, et la gendarmerie d'Hondschoote sont chargées de l'exécution du présent arrêté et les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Entreprise SADE CGTH Rue Louis Blanqui 59792 Grande Synthe
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote.
- Monsieur VANDAELE Jean-Luc, Conseiller délégué voirie communale
- Monsieur HERMEL Guy, Adjoint aux Travaux
- Madame SOETE Marie-Agnès, Adjointe aux Affaires Sociales et Sécurité

Warhem, le 24 Février 2021
P. BOUTTEMY.
Maire de WARHEM

DECISION EXECUTOIRE
A DATER DU : 25 FEV. 2021
LE MAIRE

MAIRIE DE WARHEM (Nord)